

1. Identification

Identificateur de produit	CERAMI-CAL® Gypsum Cement
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	52000000039
Synonymes	Céramique
Usage recommandé	Moules.
Restrictions d'utilisation	Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société	United States Gypsum Company
Adresse	550 West Adams Street Chicago, Illinois 60661-3637
Téléphone	1-800-874-4968
Site Web	www.usg.com
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-507-8899

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1

Définition des dangers selon l'OSHA Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.
Conseil de prudence	
Prévention	Évitez de respirer de la poussière. Lavez vigoureusement après manipulation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale.
Intervention	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage	Conserver comme indiqué dans la section 7.
Élimination	Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1)		26499-65-0	> 95
Ciment Portland		65997-15-1	< 5

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un gaz.

4. Premiers soins

Inhalation	Les poussières irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles respiratoires. Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.
Contact avec la peau	Contact avec le produit mouillé ou sec : Laver immédiatement la zone touchée avec de l'eau courante froide. Les plaies et les coupures ouvertes doivent être soigneusement rincées et couvertes avec des pansements appropriés.
Contact avec les yeux	Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale.
Ingestion	Le plâtre de Paris durcit et, en cas d'ingestion, peut entraîner un blocage de l'estomac et des intestins. Boire des solutions de gélatine ou de grands volumes d'eau peut retarder le durcissement.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux. Peut causer de graves brûlures chimiques de la peau. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Agents extincteurs inappropriés	Sans objet.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Pas de risque d'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Évacuer le matériau déversé à l'aspirateur. Les aspirateurs utilisés dans ce cadre doivent être équipés de filtres HEPA. Les contenants doivent être étiquetés. Collecter dans des contenants approuvés et bien sceller. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter de déverser dans les drains, les égouts et autres systèmes d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir section 8. Éviter l'inhalation de poussières. Minimiser la production de poussière lors du mélange, ou de l'ouverture et de la fermeture des sacs. Utiliser avec des mesures antipoussières et une ventilation locale adéquates. Porter un respirateur approprié approuvé par le NIOSH lorsque la ventilation est inadéquate et que les limites d'exposition professionnelle sont dépassées. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Utiliser un savon non alcalin comme une solution de sécurité Neutralite ou de rinçage des mains Mason.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Éviter tout contact avec les acides, l'eau et l'humidité.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur
Ciment Portland (CAS 65997-15-1)	TWA	50 mppcf

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Ciment Portland (CAS 65997-15-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)	PEL (limite d'exposition admissible)	15 mg/m3 5 mg/m3	Poussières totales. Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Ciment Portland (CAS 65997-15-1)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)	TWA	10 mg/m3	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Ciment Portland (CAS 65997-15-1)	TWA	5 mg/m3	Respirable.
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)	TWA	10 mg/m3 5 mg/m3	Total Respirable.
		10 mg/m3	Total

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection de la peau	
Autre	Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.
Protection respiratoire	Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter un respirateur à filtre de purification d'air agréé NIOSH/MSHA pour limiter l'exposition. Consulter le fabricant de respirateurs pour déterminer le bon respirateur, ses conditions d'utilisation et ses limites. Porter un respirateur à adduction d'air en pression positive en cas de rejet incontrôlé ou de dépassement des limites d'utilisation du respirateur à filtre de purification d'air. Suivre les directives des programmes de protection respiratoire (OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2) pour toute utilisation d'un équipement respiratoire.
Dangers thermiques	Aucune.
Considérations d'hygiène générale	Si possible, éviter de s'agenouiller dans du mortier ou du béton frais pendant le travail. S'il est absolument nécessaire de s'agenouiller, il faut porter un équipement de protection individuelle imperméable approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en travaillant avec du ciment pour éviter le contact avec la peau ou la bouche. Immédiatement après avoir travaillé avec du ciment ou des matières qui contiennent du ciment, les travailleurs doivent se laver ou se doucher. Retirer les vêtements, les chaussures, les montres, etc. qui sont contaminés et les laver soigneusement avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Solide.
Forme	Poudre.
Couleur	Gris à blanc cassé.
Odeur	Odeur faible à nulle.
Seuil olfactif	Sans objet.
pH	11 - 13
Point de fusion et point de congélation	Sans objet.

	Sans objet.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet.

Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Sans objet.

Tension de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	2.96 - 3.15 (H ₂ O = 1)

Solubilité	
Solubilité (eau)	0.15 - 1 g/100 g (H ₂ O)

Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet.
---	-------------

Température d'auto-inflammation	Sans objet.
--	-------------

Température de décomposition	1450 °C (2642 °F)
-------------------------------------	-------------------

Viscosité Sans objet.

Autres informations

Masse volumique apparente 75 - 85 livres/pied³
Taille des particules Varie.
COV (% en poids) 0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Non disponible.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles. Exposition à l'humidité. Lorsqu'il est mélangé à l'eau, ce produit peut devenir très chaud. Enchâsser ou fabriquer des moules de toute partie du corps peut causer de graves brûlures qui peuvent nécessiter un retrait chirurgical des tissus touchés et même l'amputation de la partie enchâssée.

Matériaux incompatibles Acides. L'exposition à de l'eau et à des acides doit être supervisée, car les réactions sont vigoureuses et produisent de grandes quantités de chaleur.

Produits de décomposition dangereux Oxydes de calcium. Oxydes de soufre.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation de poussières peut provoquer des irritations du système respiratoire.

Contact avec la peau Une exposition au produit sec peut causer un assèchement de la peau et une irritation légère, ou des effets plus importants à la suite de l'aggravation d'autres affections. Le produit humide est caustique (pH ≥ 12) et une exposition cutanée peut causer des effets cutanés plus graves, y compris un épaississement, des gerçures ou des fissures de la peau. Une exposition prolongée peut causer de graves lésions cutanées sous la forme de brûlures chimiques (caustiques). Certains individus qui sont exposés au produit humide ou sec peuvent présenter une réaction allergique, laquelle peut se traduire par des symptômes qui vont d'éruptions cutanées légères à des ulcères cutanés graves.

Contact avec les yeux Une exposition à la poussière en suspension dans l'air peut causer une irritation immédiate ou retardée des yeux. Selon le niveau d'exposition, les effets peuvent varier d'une rougeur à des brûlures chimiques et à la cécité.

Ingestion Une ingestion peut causer une irritation et un inconfort à l'estomac.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques La poussière peut irriter les yeux et les muqueuses du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures et causer des éternuements et une toux. Peut causer de graves brûlures chimiques de la peau. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Ne devrait pas présenter un risque dans les conditions normales d'utilisation prévue.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Non classé, mais possible en raison d'un effet de sensibilisation cutanée.

Sensibilisation cutanée Les traces de composés de Cr(VI) provenant du ciment Portland peuvent provoquer des réactions cutanées allergiques dès la première exposition.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas classé comme une substance cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Non inscrit.

Rapport NTP sur les produits cancérogènes

Non inscrit.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Toxicité pour la reproduction	Ne devrait pas présenter un risque pour la reproduction.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.
Danger par aspiration	En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.
Effets chroniques	Certains individus peuvent présenter de l'eczéma lors d'une exposition au ciment humide. La réaction peut apparaître sous une variété de formes qui vont d'une légère éruption cutanée à une dermatite grave.

12. Données écologiques

Écotoxicité	On ne pense pas que ce produit produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques. De grandes quantités du produit peuvent modifier le facteur pH dans l'eau avec un risque possible d'effets nocifs pour les organismes aquatiques.
Persistance et dégradation	Le sulfate de calcium se dissout dans l'eau pour former des ions calcium et sulfate.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation n'est attendue.
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.
Autres effets nocifs	Aucune prévue.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Recycler de manière responsable.
Règlements locaux d'élimination	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Code des déchets dangereux	Non réglementé.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

14. Informations relatives au transport

DOT	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet. Ce produit est un solide, par conséquent son transport en vrac est régi par le code IMSBC.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis	Ce produit est une « substance chimique dangereuse » selon les normes sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (article 1910.1200 du titre 29 du Code of Federal Regulations [OSHA] et article 5194 du titre 8 du California Code of Regulations [Cal./OSHA]).
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)	Non réglementé.
Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	Non réglementé.
CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):	Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Danger immédiat - Oui
	Risque différé - Oui
	Danger d'incendie - Non
	Danger lié à la pression - Non
	Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux	Oui
---	-----

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)	Non réglementé.
---	-----------------

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Ciment Portland (CAS 65997-15-1)

Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Ciment Portland (CAS 65997-15-1)

Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Ciment Portland (CAS 65997-15-1)

Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	22-Mars-2016
Date de la révision	-
Version n°	01

Autres informations

Plâtre de Paris : est classé comme une substance dangereuse, mais est généralement considéré comme un matériau sûr pour une utilisation régulière. Quand le plâtre de Paris est utilisé de manière responsable, il n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Toutefois, lorsqu'il est mélangé à l'eau, ce produit peut devenir très chaud. NE PAS essayer de fabriquer un moulage qui entoure une quelconque partie du corps. Enchâsser une quelconque partie du corps peut causer de graves brûlures et même nécessiter l'amputation de la partie enchâssée.

La publication « Preventing Skin Problems from Working with Portland Cement » de l'OSHA (Empêcher les problèmes cutanés lors de la manipulation de ciment Portland, en anglais seulement) offre d'excellents conseils et peut être téléchargée à :
<https://www.osha.gov/dsg/guidance/cement-guidance.html>

Classements NFPA

Santé: 2

Inflammabilité: 0

Danger physique: 0

Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

Classements NFPA



Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.